

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 8

4 janvier 2008

### SOMMAIRE

Alema Aerospace Industry S.à r.l. ....	346	Landlady S.A. ....	382
ALLTEC Participations S.A. ....	339	Le Recif S.à r.l. ....	346
ALLTEC Participations S.A. ....	361	Lorflex S.à.r.l. ....	383
Alpha Pyrenees Luxembourg ....	370	Luft S.A. ....	346
Athena Meat Trading S.A. ....	380	Lyxor Asset Management Luxembourg S.A. ....	366
Atisreal Luxembourg ....	383	Mahe Presta S.à.r.l. ....	350
Balanced Plus ....	384	Milhemet Invest SA ....	338
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg ....	374	Mobile & Digital Engineering S.à r.l. ....	367
Business Consulting and Delivery Manage- ment, en abrégé BCD Management .....	372	Montex S.A. Holding ....	344
CERE II F Co-invest Finance S.à r.l. ....	370	Panfret S.à r.l. ....	345
Creativ Agency Invest S.A. ....	350	Parkway International S.à r.l. ....	381
Degor S.à r.l. ....	361	Second Euro Industrial Properties ....	374
Encore Plus France III S.à r.l. ....	348	Société d'Investissement Immobilier Euro- péen ....	367
Encore Plus France II S.à r.l. ....	349	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières. ....	338
Encore Plus France IV S.à r.l. ....	369	Tavola S.A. ....	381
Gienow Holdings International S.à r.l. ....	376	TerraVia S.A. Transports Internationaux .....	349
Glaesener-Betz S.A. ....	339	UBS (LUX) Open-End Real Estate Mana- gement Company S.à.r.l. ....	383
Hochtief Facility Management Luxem- bourg S.A. ....	380	UCXA Management S.A. ....	370
ICE Lux HoldCo S.à r.l. ....	351	Utility Corporate Services S.à r.l. ....	384
Intercuir International S.A. ....	382	Ventana Investments S.A. ....	373
Iron Investments S.à r.l. ....	346	Verizon International Luxembourg S.à r.l. .....	339
Katekero S.à.r.l. ....	368		
KBC Money ....	381		
K.P. International S.à r.l. ....	350		

**SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Charles-Louis Ackermann, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur Christian Penning, résidant à Reckange-sur-Mess,
- Monsieur Théo Worré, résidant à Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur Georges Lentz, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, demeurant à Fentange.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007145225/592/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01430. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

---

**Milhemet Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 novembre 2007 qu'en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore et Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaires, les personnes suivantes ont été nommées en qualité d'administrateurs:

- Monsieur Charles Unsen, né le 12 mai 1946 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare;
- Monsieur Stéphanie Collmann, née le 7 janvier 1977 à Creutzwald (France), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Monsieur Frédéric Noel a été réélu Administrateur, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

A été élu Commissaire pour la même période, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l.:

- Fiduciaire MEVEA S.à r.l., RC B 79.262, ayant son siège au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

\* Le siège de la société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007145272/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01629. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

---

**Glaesener-Betz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 93.324.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 23 août 2007*

L'assemblée générale nomme au poste de Réviseur d'Entreprises la société ABACAB S.à.r.l. ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. Le mandat du Réviseur d'Entreprises expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Signature.

Référence de publication: 2007145223/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 7.694.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2007*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Wolfgang Reitz, demeurant à Betzdorf, Allemagne,
- Monsieur Théo Worré, résidant à Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Fiduciaire PKF WEBER & BONTEMPS, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007145226/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.208.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of November.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed enacted on 25 October 2007 by and before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerck, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerck, with professional address at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company is BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with statutory address at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America, and principal place of business at One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, United States of America, here duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerck, by virtue of a proxy given under private seal.

The number of shares held in the capital of the Company by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 50 (fifty) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 315,963,000.- (three hundred fifteen million nine hundred sixty-three thousand United States Dollars) so as to raise it from its amount of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) to USD 316,013,000.- (three hundred sixteen million thirteen thousand United States Dollars) by the issuance of 315,963 (three hundred fifteen thousand nine hundred sixty-three) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with statutory address at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America, and principal place of business at One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, United States of America, of 315,963 (three hundred fifteen thousand nine hundred sixty-three) new shares subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,263,855,630.- (one billion two hundred sixty-three million eight hundred fifty-five thousand six hundred thirty United States Dollars), of which USD 31,601,300.- (thirty-one million six hundred one thousand three hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve by way of a contribution of the shares it holds in the capital of VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, with Ministry of Justice number B.V. 329.946, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33202348, having its corporate seat at Amsterdam, with its place of business at H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, The Netherlands;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 315,963,000.- (three hundred fifteen million nine hundred sixty-three thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) to USD 316,013,000.- (three hundred sixteen million thirteen thousand United States Dollars) by the issuance of 315,963 (three hundred fifteen thousand nine hundred sixty-three) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,263,855,630.- (one billion two hundred sixty-three million eight hundred fifty-five thousand six hundred thirty United States Dollars), of which USD 31,601,300.- (thirty-one million six hundred one thousand three hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 28 (twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, held in VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, with Ministry of Justice number B.V. 329.946, registered with the Trade Register in Amsterdam under number 33202348, having its corporate seat in Amsterdam, with its place of business at H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, The Netherlands (the «Contributed Shares»), by BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws Delaware, United States of America, with statutory address at 1209 Orange Street, Wilmington, De 19801, Delaware, United States of America, and principal place of business at One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, United States of America (the «Contributor»).

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 315,963 (three hundred fifteen thousand nine hundred sixty-three) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares.

*Subscription - Payment*

The Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the 315,963 (three hundred fifteen thousand nine hundred sixty-three) New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,263,855,630.- (one billion two hundred sixty-three million eight hundred fifty-five thousand six hundred thirty United States Dollars), of which USD 31,601,300.- (thirty-one million six hundred one thousand three hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 1,263,855,630.- (one billion two hundred sixty-three million eight hundred fifty-five thousand six hundred thirty United States Dollars) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 28 (twenty-eight) shares of VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing 15 % (fifteen per cent) of the share capital of VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V.

The contribution described above consists exclusively in 28 (twenty-eight) shares of a capital company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Contributed Shares amounting to USD 1,579,818,630.- (one billion five hundred seventy-nine million eight hundred eighteen thousand six hundred thirty United States Dollars), is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 1,579,818,630.- (one billion five hundred seventy-nine million eight hundred eighteen thousand six hundred thirty United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 315,963,000.- (three hundred fifteen million nine hundred sixty-three thousand United States Dollars) to the share capital; and
- USD 1,263,855,630.- (one billion two hundred sixty-three million eight hundred fifty-five thousand six hundred thirty United States Dollars) as share premium, of which USD 31,601,300.- (thirty-one million six hundred one thousand three hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 1,579,818,630.- (one billion five hundred seventy-nine million eight hundred eighteen thousand six hundred thirty United States Dollars) converted for the part valued in EUR by using the average of the daily closing EUR spot rate quoted on Bloomberg for five business days through the end of 14th November 2007. Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 16 November 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Capital duty exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of shares representing 15% (fifteen per cent) of the share capital of a capital company having its registered office in a Member State of the European Union and that the Company holds prior to this contribution 85% (eighty-five per cent) of the share capital of this capital company, whereby the Company will hold 100% (one hundred per cent) of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC.: (three hundred sixteen thousand thirteen) shares . . . . . 316,013

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 316,013,000.- (three hundred sixteen million thirteen thousand United States Dollars), represented by 316,013 (three hundred sixteen thousand thirteen) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 25 octobre 2007 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse statutaire au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son siège effectif à One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, suivant une procuration donnée sous-seing privé.

Le nombre de parts sociales détenu dans le capital social de la Société par l'associé unique est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50 (cinquante) parts sociales de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 315.963.000,- USD (trois cent quinze millions neuf cent soixante trois mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) à 316.013.000,- USD (trois cent seize millions treize mille dollars américains) par l'émission de 315.963 (trois cent quinze mille neuf cent soixante trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains);

3. Souscription et paiement par BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse statutaire au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son siège effectif à One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, Etats-Unis d'Amérique, de 315,963 (trois cent quinze mille neuf cent soixante trois) nouvelles parts sociales moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.263.855.630,- USD (un milliard deux cent soixante trois millions huit cent cinquante cinq mille six cent trente dollars américains), dont 31.601.300,- USD (trente et un millions six cent un mille trois cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale au moyen d'un apport d'actions qu'il détient dans le capital social de VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro B.V. 329.946 auprès du Ministère de la Justice, immatriculée auprès du Registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33202348, ayant son siège statutaire à Amsterdam, et son siège effectif à H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, Pays-Bas;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 315.963.000,- USD (trois cent quinze millions neuf cent soixante trois mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) à 316.013.000,- USD (trois cent seize millions treize mille dollars américains) par l'émission de 315.963 (trois cent quinze mille neuf cent soixante trois) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.263.855.630,- USD (un milliard deux cent soixante trois millions huit cent cinquante cinq mille six cent trente dollars américains), dont 31.601.300,- USD (trente et un millions six cent un mille trois cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale, la totalité devant être totalement libérée par un apport en nature consistant en 28 (vingt-huit) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, détenues dans VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro B.V. 329.946 auprès du Ministère de la Justice, immatriculée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33202348, ayant son siège statutaire à Amsterdam, et son siège effectif à H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, Pays-Bas (les «Actions Apportées»), par BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse statutaire au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son siège effectif à One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, Etats-Unis d'Amérique (l'«Apporteur»).

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 315,963 (trois cent quinze mille neuf cent soixante trois) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Actions Apportées.

*Souscription - Paiement*

L'Apporteur, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les 315,963 (trois cent quinze mille neuf cent soixante trois) Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1,263,855,630,- USD (un milliard deux cent soixante trois millions huit cent cinquante cinq mille six cent trente dollars américains), dont 31,601,300,- USD (trente et un millions six cent un mille trois cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de 1,263,855,630,- USD (un milliard deux cent soixante trois millions huit cent cinquante cinq mille six cent trente dollars américains) ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en actions d'une société de capitaux européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

*Description de l'apport*

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales consiste en 28 (vingt-huit) actions de VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, représentant 15 % (quinze pourcent) du capital social de VBIH.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en 28 (vingt-huit) actions d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union européenne, dont la valeur totale des Actions Apportées d'un montant de 1.579.818.630,- USD (un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions huit cent dix-huit mille six cent trente dollars américains), est sujette à exonération du droit d'apport.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 1.579.818.630,- USD (un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions huit cent dix-huit mille six cent trente dollars américains) est allouée comme suit:

- 315.963.000,- USD (trois cent quinze millions neuf cent soixante trois mille dollars américains) au capital social; et
- 1.263.855.630,- USD (un milliard deux cent soixante trois millions huit cent cinquante-cinq six cent trente dollars américains) à titre de prime d'émission, dont 31.601.300,- USD (trente-et-un millions six cent un mille trois cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 1.579.818.630,- USD (un milliard cinq cent soixante-dix neuf millions huit cent dix-huit mille six cent trente dollars américains) converti pour la partie évaluée en EUR sur base de la moyenne des cours à la clôture tels qu'indiqués par Bloomberg sur une période couvrant les cinq derniers jours se et se terminant donc le 14 novembre 2007. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 16 novembre 2007, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

*Requête en exonération de droits d'apports*

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en actions représentant 15% (quinze pourcent) du capital social d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, sachant que la Société détenait préalablement à cette contribution 85% (quatre-vingt cinq pourcent) des actions de cette société de capitaux, la Société détiendra 100% (cent pourcent) du capital social en qualité d'associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- BELL ATLANTIC INTERNATIONAL, INC.: (trois cent seize mille treize) parts sociales. . . . . 316.013

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la société est fixé à 316.013.000,- USD (trois cent seize millions treize mille dollars américains) représenté par 316.013 (trois cent seize mille treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américain) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ sept mille cinq cents Euros (7.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36787. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145232/211/286.

(070168953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Montex S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 84.492.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Ueberecken Emile à échéance en l'an 2003 n'a pas été renouvelé aussi Monsieur Ueberecken Emile a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145222/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Panfret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 2-4, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 118.368.

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos Miguel Leite Geraldo, employé privé, né à Vila Flor (Portugal) le 6 septembre 1974, demeurant à 4, rue Jules Diederich, L-5822 Hesperange,

2.- Madame Maria Fernanda Leite Geraldo, employée privée, née à Vila Flor (Portugal) le 17 mai 1973, demeurant à L-5836 Alzingen, 1, rue Nicolas Wester,

ici représentée par Monsieur Carlos Miguel Leite Geraldo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2007.

3.- Madame Séverine Creola, employée privée, née à Bastogne (Belgique) le 9 septembre 1973, demeurant à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

- Qu'ils sont les seuls associés de la société PANFRET S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 août 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1832 du 30 septembre 2006.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-8308 Capellen, 2-4, parc d'Activités Capellen.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de changer l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Capellen.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. M. Leite Geraldo, S. Creola, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36621. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007145247/220/41.

(070168881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Le Recif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 66.905.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la clôture pour absence d'actif des opérations de liquidation de la société suivante:

LUFT S.A., avec siège social à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître M. Laurent

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007145253/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01256. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Luft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.  
R.C.S. Luxembourg B 25.199.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la clôture pour absence d'actif des opérations de liquidation de la société suivante:

LUFT S.A., avec siège social à L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

Pour extrait conforme

Maître M. Laurent

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007145254/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01258. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Alema Aerospace Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Iron Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 131.218.

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 103.336,

here represented by Mr Richard Brekelmans, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of IRON INVESTMENTS S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe,

incorporated by a deed of the undersigned notary on August 6, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2227 of October 6, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ALEMA AEROSPACE INDUSTRY S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The company's name is ALEMA AEROSPACE INDUSTRY S.à r.l.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 103.336,

ici représentée par Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 14 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société IRON INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 6 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2227 du 6 octobre 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en ALEMA AEROSPACE INDUSTRY S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associée unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de ALEMA AEROSPACE INDUSTRY S.à r.l.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Brekelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36680. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007145245/220/71.

(070168599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

---

**Encore Plus France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mil sept, le quatorze novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Clairet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de ENCORE PLUS FRANCE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-129.643,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2007, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite société ENCORE PLUS FRANCE III S.à r.l., en date 22 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1804 le 25 août 2007, une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction des statuts dans sa version anglaise uniquement, et plus particulièrement dans la numérotation des articles.

Cette erreur matérielle consiste dans l'oubli d'un numéro d'article avant le terme «Duration».

En effet, dans la version anglaise de l'acte, à la suite de l'article 3, il est fait directement mention du mot «Duration» alors qu'il aurait fallu indiquer «Article 4. Duration».

Qu'il résulte de cette erreur que la numérotation de tous les articles ultérieurs est fautive et doit être, par conséquent, rectifiée.

Que l'article 4 dans lesdits statuts erronés est intitulé «Article 4. Issued capital» et que si l'erreur dont question ci-dessus n'avait pas été commise, ce passage aurait été indiqué comme suit «Article 5. Issued capital» et ainsi de suite pour tous les articles ultérieurs.

Afin de rectifier cette erreur, il y a lieu de modifier les statuts de ladite société:

- en intégrant un nouvel article 4 qui sera rédigé comme suit, dans sa version anglaise uniquement:

« **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.»

- en re-numérotant les articles subséquents de 5 à 28.

Il est précisé que la version française ne comporte aucune erreur matérielle.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, décide également d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC/2007/36593. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007145248/220/46.

(070168837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

---

**Encore Plus France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.643.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Clairet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-111.140,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2007, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite société ENCORE PLUS FRANCE II S.à r.l., en date 22 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1807 le 25 août 2007, une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction des statuts dans sa version anglaise uniquement, et plus particulièrement dans la numérotation des articles.

Cette erreur matérielle consiste dans l'oubli d'un numéro d'article avant le terme «Duration».

En effet, dans la version anglaise de l'acte, à la suite de l'article 3, il est fait directement mention du mot «Duration» alors qu'il aurait fallu indiquer «Article 4. Duration».

Qu'il résulte de cette erreur que la numérotation de tous les articles ultérieurs est fautive et doit être, par conséquent, rectifiée.

Que l'article 4 dans lesdits statuts erronés est intitulé «Article 4. Issued capital» et que si l'erreur dont question ci-dessus n'avait pas été commise, ce passage aurait été indiqué comme suit «Article 5. Issued capital» et ainsi de suite pour tous les articles ultérieurs.

Afin de rectifier cette erreur, il y a lieu de modifier les statuts de ladite société:

- en intégrant un nouvel article 4 qui sera rédigé comme suit, dans sa version anglaise uniquement:

« **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.»

- en re-numérotant les articles subséquents de 5 à 28.

Il est précisé que la version française ne comporte aucune erreur matérielle.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, décide également d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC/2007/36592. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007145249/220/46.

(070168834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am Gesellschaftssitz  
am 20. November 2007 um 11.00 Uhr*

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Gemeindeverwaltung die Adresse in der Industriezone umgeändert hat und die neue Adresse der Firma künftig «126, Zone Industrielle Schéleck 1, L-3225 Bettembourg» lautet.

Für gleichlaufende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften  
Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007145219/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2007, réf. DSO-CK00312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070168706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Creativ Agency Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.719.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 27 juin 2007*

- Madame Chantal Mathu, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Lysiane Schumacker, employée privée, née le 18 novembre 1970 à Messancy, (Belgique), demeurant professionnellement au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Daniel Pierre, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs et ce pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013 en remplacement de Monsieur Gabriel Jean, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 10B, zone industrielle de Bourmicht, L-8070 Bertrange, de la société CLEVERDAN S.A. ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et de la société MAJENTEL S.A. ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- La démission de Monsieur Gabriel Jean en tant qu'Administrateur-Délégué est acceptée

- Le siège de la société est transféré du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

CREATIV AGENCY INVEST SA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007145271/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**K.P. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 43.827.

**Mahe Presta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 73.032.

—  
**CLOTURES DE LIQUIDATIONS**

Par jugement du 22 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans les liquidations suivantes:

- De la société KP INTERNATIONAL S.à.r.l. (n° R.C.S B.43.827), ayant eu son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix,

- De la société MAHE PRESTA S.à.r.l. (n° R.C.S. B.73.032), ayant eu son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> K. Ladka

Le liquidateur

Référence de publication: 2007145256/6533/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02799. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

### ICE Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.062.

#### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, whose registered office is at 30 Finsbury Square, London EC2A 1A6 (United Kingdom),

here represented by M<sup>e</sup> Manfred Müller, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 22 November 2007,

which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

#### Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of ICE LUX HoldCo S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is (i) the acquisition and holding, in any kind or form, of real estate assets and/or of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such assets and/or interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any

transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

### Chapter II. Capital, shares

**Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the «Manager(s)»).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers»).

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the «Class A Managers») and class B Managers (the «Class B Managers»).

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 12. Recording of the resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 13. Management Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

**Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted, be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

**Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice convening the meeting on 30th May each year at 3.00 pm.

If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure and Vote at Meetings.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder, as his proxy.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholder(s) pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted, INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prenamed, declared to subscribe for hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of hundred thousand euro (EUR 100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

### *Shareholders resolutions*

#### *First resolution*

The number of Managers is set at three (3), and

(i) the following person is appointed as Class A Manager for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2008:

- Simon Tobias, Fund Manager with professional address at INVESCO REAL ESTATE, 10 Mount Row, London, United Kingdom; and

(ii) the following two (2) persons are appointed as Class B Managers for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2008:

- Mark Weeden, director, with professional address at CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346, Grand Duchy of Luxembourg;

- Patricia Schon, director, with professional address at CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Second Resolution

The registered office shall be at 20, rue de la Poste, L-2346, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu:

INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 30, Finsbury Square, Londres EC2A 1A6 (Royaume-Uni),

ici représentée par M<sup>e</sup> Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni) le 22 novembre 2007,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts suivants de la société ont ensuite été adoptés:

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique, détenant la totalité des parts sociales, ou de plusieurs associés, sans pouvoir excéder quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination ICE LUX HoldCo S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeura régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, sous toute forme que ce soit, d'actifs immobiliers et/ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces actifs immobiliers et/ou participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 13. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemnifiera tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 15. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

**Art. 16. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.** A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Auditeur.** Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier

ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les/les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le 30 mai chaque année à 15H00.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure - Vote.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuable ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première résolution*

Le nombre de Gérants est fixé à trois (3), et

(i) la personne suivante a été nommée en tant que Gérant de Catégorie A pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Simon Tobias, Gestionnaire de fonds d'investissement, avec résidence professionnelle auprès de INVESCO REAL ESTATE, 10 Mount Row, London W1K 3SD, United Kingdom; et

(ii) les deux (2) personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérants de Catégorie B pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Mark Weeden, administrateur, avec résidence professionnelle auprès de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346, Grand Duché de Luxembourg;

- Patricia Schon, administrateur, avec résidence professionnelle auprès de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346, Grand Duché de Luxembourg.

##### *Seconde résolution*

Le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14978. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007145191/239/545.

(070168491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2006*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Wolfgang Reitz, demeurant à Betzdorf, Allemagne,
- Monsieur Théo Worré, résidant à Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Fiduciaire PKF WEBER & BONTEMPS, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007145227/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.236.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Appeared:

IOG POLAND PARK 1 SP Z.O.O., a company incorporated under the laws of Poland, 23, Al.Jjana Pawla II, PI-00854, Warsaw, Poland,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée DEGOR S.à r.l., with registered office at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 104.236, incorporated by deed dated November 16th, 2004 and enacted by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, as published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» dated February 2nd 2005 under number 96. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary, on September 24, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2559 of November 9, 2007.

- That the share capital of the Company amounts to seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-), represented by twenty-six thousand two hundred and nineteen (26,219) class A shares, one thousand and ten (1,010) class B Shares and seven hundred and seventy-one (771) class C Shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Creation of two classes of managers
2. Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolution;
3. Appointment of Managers;
4. Transfer of the registered office of the Company;
5. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

*First resolution*

It has been resolved to create two classes of Managers whereby the representation of the Company is valid towards the third parties only through the signature of one A manager together with one B manager.

*Second resolution*

It has been resolved to amend accordingly the Articles of Association of the Company as follows:

**Art. 14. Management.** The Company is managed by a board of managers composed of several managers, A managers and B managers with the obligation to have at least one A manager and one B manager. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

Their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of de vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent one or more manager of the same category.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

In addition to any other formality or approval as requested by any provision of the Law, and by exception to the paragraphs above, unanimous consent of all the Managers is required for the following reserved matters (the "Reserved Matters");

- any variation to the capital structure of the Company or the issue of further Shares (other than as provided for under any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders (the case may be) or the creation of any Options to subscribe for or acquire Shares;

- approval of the initial budget and the business plan approved from time to time by the Board of Managers and the Shareholders or the sole shareholder( the case may be);
- any carrying out any other business than specified in the business plan;
- any increase in the budget by more than Euros 10,000.00 (ten million Euros);
- any change to the rights attaching to any class of Shares in the Company as set out in the Articles of Incorporation (as the case may be).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed managers meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 15. Powers.** The Company is managed by a board of managers.

The board of managers is composed of several managers, A managers and B managers with the obligation to have at least one A manager and one B manager. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

#### *Third resolution*

It has been resolved to appoint:

- Mrs Marjoleine Van Oort born on February 28th, 1967 in Groningen, The Netherlands,
  - Mrs Géraldine Schmit born on November 12th, 1969 in Messancy, Belgium and
  - Mr Joseph Mayor, born on May 24th, 1962 in Durban, South Africa,
- all professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,  
as B managers of the Company with immediate effect.

As a consequence of the previous resolutions, the managers of the Company will henceforth be categorized as follows:

- Mr Matthew Bann, A manager
- Mrs Catherine Finn, A manager
- Mrs Maria Teresa Biesiekierska, A manager
- Mrs Géraldine Schmit, B manager
- Mrs Marjoleine Van Oort, B manager
- Mr Joseph Mayor, B manager.

#### *Fourth resolution*

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg to 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg with immediate effect.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,250.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

IOG POLAND PARK 1 SP Z.O.O., société de droit polonais ayant son siège social 23, Al.Jiana Pawla II, PI-00854, Varsovie, Pologne,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le, notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DEGOR S.à r.l., ayant son siège social à 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 104.236, constituée suivant acte reçu en date du 16 novembre 2004 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 février 2005 sous le numéro 96.

Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 96 du 2 février 2005.

- Que le capital social de la Société s'élève à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de classe A, mille dix (1.010) parts sociales de classe B et sept cent soixante et onze (771) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Création de deux catégories de gérants.
2. Modification des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus.
3. Nomination de gérants.
4. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de créer deux catégories de gérants. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par la signature d'un gérant A et d'un Gérant B.

*Deuxième résolution*

En accord avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier les statuts de la société comme suit:

**Art. 14.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, gérants A et gérants B, avec l'obligation d'avoir au moins un gérant A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération d'indes gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou partout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants de la même catégorie.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. Outre toutes autres formalités ou approbation requises par une disposition de la Loi et par exception aux paragraphes ci-dessus, le consentement unanime de tous les Gérants est requis pour les matières réservées suivantes (les a Matières Réservées):

- toute variation de la structure du capital de la Société ou l'émission de nouvelles parts sociales (autre que celles prévues en vertu d'un accord contracté entre les Associés le cas échéant) ou la création d'options de souscription ou d'acquisition de Parts Sociales;
- approbation du budget initial et du plan d'activité approuvé par le Conseil de Gérance et les Associés ou l'Associé Unique (le cas échéant);
- accomplir toutes affaires autres que celles spécifiées dans le plan d'activité;
- toute augmentation de plus de 90.000,- Euro (dix mille euros) dans le budget;
- tout changement aux droits attachés aux classes de Parts Sociales de la Société tel qu'indiqué dans les Statuts (le cas échéant).

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

**Art. 15. Pouvoirs.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature commune d'un gérant A et d'un gérant B.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer:

- Madame Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, (Pays-Bas),
  - Géraldine Schmit née le 12 novembre 1969 à Messancy, (Belgique) et
  - Monsieur Joseph Mayor né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud),
- tous résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, comme gérants B de la société avec effet immédiat.

Compte tenu de la précédente résolution, le conseil de gérance sera composé comme suit:

- Mr Matthew Bann, gérant A
- Mme Catherine Finn, gérant A
- Mme Maria Teresa Biesiekierska, gérant A
- Mme Marjoleine Van Oort, gérant B
- Mme Géraldine Schmit, gérant B
- Mr Joseph Mayor, gérant B.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.250,-

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36283. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145242/242/246.

(070168517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.253.

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Pascal Held, administrateur de la société LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, constituée le 14 avril 2005 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 822 du 25 août 2005, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B-107.253 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les décisions du Conseil d'Administration de la Société adoptées le 5 octobre 2007.

Une copie des décisions paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000.-EUR) représenté par des actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en DIX mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, le cas échéant par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable jusqu'au 14 avril 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent également être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

IV. Par résolutions adoptées le 5 octobre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, d'attribuer les actions nouvelles comme actions entièrement libérées à la société SOCIETE GENERALE, ayant son siège à F-75009 Paris, 29, boulevard Haussmann, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

V. La preuve que la Société a reçu le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) en souscription des actions nouvellement émises a été apportée au notaire soussigné.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par quinze mille (15.000,-) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Les actions sont entièrement libérées.»

*Déclaration - Dépenses*

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 8.400,-

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Held, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36068. — Reçu 5.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145243/242/65.

(070168495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Société d'Investissement Immobilier Européen, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Mobile & Digital Engineering S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.997.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of November,  
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MONEGATE HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 17.176,

here represented by Me Benoit Caillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on November 13, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That MONEGATE HOLDING S.A., prenamed, is the sole actual shareholder of MOBILE & DIGITAL ENGINEERING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 7, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1362 of July 5, 2007.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company from MOBILE & DIGITAL ENGINEERING S.à r.l. to SOCIETE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend Article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** There exists a company under the name SOCIETE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 900 (nine hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MONEGATE HOLDING S.A., dont le siège est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176,

ici représenté par M<sup>e</sup> Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- MONEGATE HOLDING S.A., précitée, est le seul et unique associé de la société MOBILE & DIGITAL ENGINEERING S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362 du 5 juillet 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de MOBILE & DIGITAL ENGINEERING S.à r.l. pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Il existe une société sous la dénomination de SOCIETE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, LAC/2007/35306. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007145246/220/77.

(070168473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Katekero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.785.

—  
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 9 novembre 2007, enregistré à Luxembourg-Société, en date du 16 novembre 2007, LSO-CK03876, que:

Le capital de la société KATEKERO S.à r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Joaquim Mergulhao Rebelo, commerçant, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 375, rue du Brill,	50
- Monsieur Paulo Antonio Barbosa Vieira, ouvrier, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 70, rue du Brill, . . .	50
Total: cent parts sociales: . . . . .	100

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 9 novembre 2007 de sa fonction de gérant administratif:

- Monsieur Paulo Jorge De Matos Dias, demeurant à L-4171 Esch-sur-Alzette, 146, bvd Kennedy,

- de nommer dans la fonction de gérant administratif à compter du 9 novembre pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paulo Antonio Barbosa Vieira, prdit.
- de prciser que vis--vis des tiers, la socit est valablement engage en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux grants.

Pour extrait conforme, dlivr sur papier libre aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

*Pour le notaire A. Biel*

Mlle Muhovic

Rfrence de publication: 2007145252/203/29.

Enregistr à Luxembourg, le 5 dcembre 2007, rf. LSO-CL01320. - Reu 14 euros.

*Le Receveur (sign): G. Reuland.*

(070168741) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 11 dcembre 2007.

### **Encore Plus France IV S.à r.l., Socit à responsabilit limite.**

Sige social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Libert.

R.C.S. Luxembourg B 129.645.

#### RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant, Matre Grard Lecuit, notaire de rsidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Clairet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualit de mandataire de ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., une socit a responsabilit limite cree sous le droit luxembourgeois, ayant son sige social au 34, avenue de la Libert, L-1930 Luxembourg, tant inscrite au Registre de Commerce et des Socits sous le numro B-111.159,

en vertu d'une procuration sous seing priv donne le 12 novembre 2007, laquelle procuration restera annexe au prsent acte.

Lequel comparant, s qualit qu'il agit, a requis le notaire soussign de documenter que lors de la constitution de ladite socit ENCORE PLUS FRANCE IV S.à r.l., en date 22 juin 2007, publi au Mmorial C numro 1799 le 24 aot 2007, une erreur matrielle s'st glisse dans la rdaction des statuts dans sa version anglaise uniquement, et plus particulirement dans la numrotation des articles.

Cette erreur matrielle consiste dans l'oubli d'un numro d'article avant le terme «Duration».

En effet, dans la version anglaise de l'acte, à la suite de l'article 3, il est fait directement mention du mot «Duration» alors qu'il aurait fallu indiquer «Article 4. Duration».

Qu'il rsulte de cette erreur que la numrotation de tous les articles ultrieurs est fautive et doit tre, par consquent, rectifie.

Que l'article 4 dans lesdits statuts errons est intitul «Article 4. Issued capital» et que si l'erreur dont question ci-dessus n'avait pas t commise, ce passage aurait t indiqu comme suit «Article 5. Issued capital» et ainsi de suite pour tous les articles ultrieurs.

Afin de rectifier cette erreur, il y a lieu de modifier les statuts de ladite socit:

- en intgrant un nouvel article 4 qui sera rdig comme suit, dans sa version anglaise uniquement:

« **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.»

- en re-numrotant les articles subsquents de 5 à 28.

Il est prcis que la version franaise ne comporte aucune erreur matrielle.

Le comparant, s qualit qu'il agit, dcide galement d'apporter les rectifications partout o il appartiendra.

Dont acte, fait et pass à Luxembourg, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite et interprtation donne au mandataire de la comparante, celui-ci a sign avec le notaire le prsent acte.

Sign: L. Clairet, G. Lecuit.

Enregistr à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC/2007/36594. — Reu 12 euros.

*Le Receveur ff. (sign): F. Schneider.*

Pour copie conforme, dlivre aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007145250/220/45.

(070168828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**CERE II F Co-invest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.646.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 28 novembre 2007, que le siège social de la Société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 18 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007145255/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01257. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**UCXA Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.840.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5 boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Jos Juncker, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007145257/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00654. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 113.438.

In the year two thousand and seven, on the eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, a company organized under the laws of Guernsey, with registered number 43932, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, here represented by Ms Marjorie Binet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on November 7, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.438, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duchy of

Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 727 dated April 10, 2006. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on September 17, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2480 dated November 2, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred and fifty euro (EUR 6,450.-), so as to raise it from its present amount of eighty seven thousand eight hundred euro (EUR 87,800.-) up to ninety-four thousand two hundred and fifty euro (EUR 94,250.-) by the issue of two hundred and fifty-eight (258) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed by ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of six thousand four hundred and fifty euro (EUR 6,450.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the capital increase, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at ninety-four thousand two hundred and fifty euro (EUR 94,250.-), represented by three thousand seven hundred and seventy (3,770) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernesey, enregistrée sous le numéro 43932, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Channel Islands, ici représentée par Madame Marjorie Binet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 7 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.438, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 10 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 septembre 2007 par un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2480 le 2 novembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille quatre cent cinquante euros (EUR 6.450,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt sept mille huit cents euros (EUR 87.800,-) jusqu'à quatre-vingt quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 94.250,-) par l'émission de deux cent cinquante-huit (258) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, prénommée, et sont payées par un apport en numéraire.

L'apport total de six mille quatre cent cinquante euros (EUR 6.450,-) sera alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 94.250,-) divisé en trois mille sept cent soixante-dix (3.770) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Binet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14007. — Reçu 64,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007145251/239/100.

(070168575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Business Consulting and Delivery Management, en abréviation BCD Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 45.335.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Brij Bushan Kaura, Informaticien, né à Jagroan (Inde) le 29 février 1952, demeurant à B-1850 Grimbergen, 28, Helman de Grimberghelaan,

agissant en ses qualités de seul associé et gérant unique avec pouvoir d'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature la société à responsabilité limitée unipersonnelle BUSINESS CONSULTING AND DELIVERY MANAGEMENT, EN ABREGE BCD MANAGEMENT avec siège social à L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 582 du 7 décembre 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45.335.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 455 du 2 mars 2006.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de service dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, des technologies de l'information et du commerce électronique, du marketing, du management et de la gestion commerciale.

Elle a également pour objet la création, la conception, l'adaptation la vente et la distribution de matériels informatiques et d'accessoires ainsi que de logiciels ou programmes adaptés.

La société peut recevoir un mandat de gestion ou de management d'autres sociétés ou associations ainsi que donner des conseils en matières juridiques, commerciales, fiscales, sociales ou de gestion.

Elle pourra effectuer toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.»

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: B. B. Kaura, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 4 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15215. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007145281/272/49.

(070168641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Ventana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.932.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée VENTANA INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-5943 Itzig (Commune de Hesperange), 4, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 76.932, constituée par acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 881 du 9 décembre 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, préqualifié, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 628 du 10 juin 2003.

La séance est ouverte à 11.35 heures, sous la présidence de Madame Sarah Uriot, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Anouar Belli, employé privé demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membre du bureau que les dix mille neuf cent quatre-vingt (10.980) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de un million quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 1.098.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-5943 Itzig (commune de Hesperange), 4, rue Jean-Pierre Lanter à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5943 Itzig (commune de Hesperange), 4, rue Jean-Pierre Lanter à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et de modifier en conséquence le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article premier des statuts pour lui la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.»

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Uriot, A. Belli, S. Talmas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 7 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15423. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007145280/272/55.

(070168650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.208.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 3 septembre 2007 a ratifié la cooptation de Monsieur Stéphane Brunet coopté lors du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> août 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Christian Volle;
- Monsieur Marc Raynaud;
- Monsieur Stéphane Brunet.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007145294/2300/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04669. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.371.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

—  
In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CRESCENT EURO INDUSTRIAL II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.048 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1108 of October 24, 2003, modified for the last time by the extraordinary general meeting held on January 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 939 of May 22, 2007, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seventy-two thousand euro (EUR 72,000.-), from four million two hundred ninety-nine thousand euro (EUR 4,299,000.-), up to four million three hundred seventy-one thousand euro (EUR 4,371,000.-), by the issue of one hundred forty-four (144) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

The one hundred forty-four (144) shares newly issued have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of seventy-two thousand euro (EUR 72,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the increase of share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million three hundred seventy-one thousand euro (EUR 4,371,000.-), represented by eight thousand seven hundred forty-two (8,742) shares with a par value of five hundred euro (EUR 500.-) each.»

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the increase of capital are estimated at EUR 3,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

CRESCENT EURO INDUSTRIAL II LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registrar of Company of Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par M. Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée *ne varietur* par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son

siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché du Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 janvier 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 939 du 22 mai 2007, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 4.299.000,-) à quatre millions trois cent soixante-et-onze mille euros (EUR 4.371.000,-), par l'émission de cent quarante-quatre (144) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les cent quarante-quatre (144) parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme quatre millions trois cent soixante-et-onze mille euros (EUR 4.371.000,-) représenté par huit mille sept cent quarante-deux (8.742) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.»

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36290. — Reçu 720 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145240/242/106.

(070168559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

**Gienow Holdings International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.017.

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 133.017, incorporated by deed acted on 19 October 2007, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,500 (Two thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Resignation of Mr. Sami Mnaymneh from his mandate of A Manager of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.;

2.- Appointment of Mr. Russell Faulkner as A Manager of of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.;

3.- Increase of the subscribed capital by an amount of CAD 100,000.- (hundred thousand Canadian Dollars) so as to raise it from its present amount of CAD 25,000.- (twenty-five thousand Canadian Dollars) to CAD 125,000.- (hundred twenty-five thousand Canadian Dollars) by the issue of 10,000 (ten thousand) new shares having a par value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each;

4.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD;

5.- Acceptation by the managers of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.

6.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution*

It is decided to accept the resignation of Mr. Sami Mnaymneh from his mandate of A Manager of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l. Full discharge is granted to him for his mandate until today.

*Second resolution*

It is decided to appoint Mr. Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai with professional address at 25, St. George Street, London W1S1 FS as A Manager of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l. for an undetermined duration.

*Third resolution*

It is decided to increase the subscribed capital by an amount of CAD 100,000.- (hundred thousand Canadian Dollars) so as to raise it from its present amount of CAD 25,000.- (twenty-five thousand Canadian Dollars) to CAD 125,000.- (hundred twenty-five thousand Canadian Dollars) by the issue of 10,000 (ten thousand) new shares having a par value of CAD 10.- (ten Canadian Dollars) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD amounting to CAD 100,000.- (hundred thousand Canadian Dollars).

*Fourth resolution*

It is decided to admit the subscription of the 10,000 (ten thousand) new shares by GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, a Cayman Islands company having its registered office at Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands register of companies under number 196995.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 10,000 (ten thousand) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution*

By virtue of the foregoing resolutions, the whole share capital is now subscribed by GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at CAD 125,000.- (hundred twenty-five thousand Canadian Dollars), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of CAD 10.- (ten Canadian Dollars) each.»

*Evaluation*

For the purposes of registration, the total contribution is valued at CAD 100,000.- (hundred thousand Canadian Dollars).

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 2,500.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 133.017 constituée suivant acte reçu le 19 octobre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Démission de Mr. Sami Mnaymneh de son mandat de Gérant A de GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.;

2.- Nomination de Mr. Russell Faulkner en tant que Gérant A de GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.;

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CAD 100.000.- (cent mille Dollars Canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 25.000.- (vingt-cinq mille Dollars Canadiens) à CAD 125.000.- (cent vingt-cinq mille Dollars Canadiens) par l'émission de 10.000 (dix mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CAD 10.- (dix Dollars Canadiens) chacune;

4.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD;

5.- Acceptation par les gérants de GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S. à r.l.;

6.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'accepter la démission de Mr. Sami Mnaymneh de son mandat de gérant A de GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.. Décharge complète lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Second résolution*

Il est décidé de nommer Mr. Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubaï résidant professionnellement à 25, St. George Street, Londres W1S1 FS en tant que Gérant A de GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l. pour une durée indéterminée.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de CAD 100.000,- (cent mille Dollars Canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 25.000,- (vingt-cinq mille Dollars Canadiens) à CAD 125.000,- (cent vingt-cinq mille Dollars Canadiens) par l'émission de 10.000 (dix mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CAD 10,- (dix Dollars Canadiens) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, s'élevant à CAD 100.000,- (cent mille Dollars Canadiens).

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des 10.000 (dix mille) parts sociales nouvelles par GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 196995.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 10.000 (dix mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la société GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

#### *Cinquième résolution*

En vertu des résolutions qui précèdent, l'entièreté du capital social est maintenant souscrit par GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD.

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à CAD 125.000,- (cent vingt-cinq mille Dollars Canadiens) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de CAD 10,- (dix Dollars Canadiens) chacune.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à CAD 100.000,- cent mille Dollars Canadiens).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36807. — Reçu 698, 42 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145238/211/184.

(070168732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

### **Hochtief Facility Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

#### AUSZUG

1 Durch Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 20. November 2007 wurde die Abberufung der folgenden Verwaltungsratsmitglieder beschlossen mit Wirkung zum 20. November 2007:

- Heinz-Gerd Schumacher, geboren am 22. September 1954 in Neukirchen-Vluyn, Deutschland, wohnhaft Am Geldermannshof, D-47443 Moers;

- Bernd Romanski, geboren am 11. April 1959 in Labbeck J Sonsbeck, Deutschland, wohnhaft Am Kappertsberg, D-46499 Hamminkeln.

2 Durch Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 20. November 2007 wurden folgende Herren bis zur nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- Georg Kurfgen, geboren am 6. Januar 1966 in Dortmund, Deutschland, wohnhaft in Riesweg 117, D-45134 Essen;

- Hans-Georg Dörr, geboren am 24. Mai 1960 in Oberhausen, Deutschland, wohnhaft in Ruhrstrasse 97, D-45134 Essen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2007144672/267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

### **Athena Meat Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.107.

#### EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 26 novembre 2007:

- Le siège social de la société a été transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007144753/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

**Tavola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 38.868.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale de la Société*

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 23 novembre 2007 que:

- Le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été révoqué avec effet immédiat;
- La société PKF ABAX AUDIT, Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.761, a été nommée comme réviseur d'entreprises de la Société pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour TAVOLA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007144674/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

**Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 80.415.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 7 novembre 2007*

En date du 7 novembre 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Mike Vaux, né le 9 octobre 1971 à Wakefield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle Holiday House, Sandbrook Park, Sandbrook Way, Rochdale OL11 1SA Grande-Bretagne, en tant que nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il y a aussi lieu de rayer Monsieur Ian Anderson en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Paul A. Barker;
- Svend Erik Nielsen;
- Mike Vaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

PARKWAY INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007144680/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

**KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 30.382.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 6 décembre 2006*

- La réélection des personnes suivantes en leur qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012:
- Monsieur Rafick Fischer, résidant professionnellement 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg
- Monsieur Stefan Duchateau, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles;
- Monsieur Edwin de Boeck, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles;
- Monsieur Luc Sebreghs, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

- La démission de Monsieur Guido Segers est acceptée.
- La réélection du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009 est acceptée.

Certifié sincère et conforme  
Pour KBC MONEY  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007144685/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

---

### **Landlady S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.316.

—  
A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 juin 2007 les organes de la société se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

M. Valerio Ragazzoni, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant à L-8077 Bertrange, 249, rue de Luxembourg, Administrateur-délégué

M. Gerhard Nellinger, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, Administrateur,

M. Raymond Gatto, né le 1<sup>er</sup> mars 1950 à Charleroi (B) demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Madame Claudine Van Hal, né le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007144688/740/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

---

### **Intercuir International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.656.

### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 décembre 2006*

**Résolution**

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société INTERCUIR INTERNATIONAL SA qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres, comptes et documents seront conservés pendant 5 ans à l'ancien siège, soit au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007144767/4181/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

---

**UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.724.

—  
EXTRAIT

1- Il résulte de sa lettre de démission que Monsieur John Purcell a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet le 7 juin 2007.

2- Il résulte de sa lettre de démission que Monsieur Charles Foster Taylor a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet le 24 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007144692/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

---

**Lorflex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 49.582.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2007*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Marc Laigret, né le 13 avril 1964 à Cotonou (Bénin), demeurant actuellement 12, rue Danicourt à F-92240 Malakoff, en qualité de gérant administratif en remplacement de Monsieur Pierre-Marie Stephan, gérant administratif démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144704/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

---

**Atisreal Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 38.058.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 27 avril 2007,

Monsieur Frédéric Van de Putte, domicilié à 1080 Bruxelles, boulevard Edmond Machtens 182/37, 1080 Bruxelles, a été élu en qualité d'administrateur de la société, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le mandat de cet administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ATISREAL LUXEMBOURG S.A.*

M. Heyse

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007144751/8125/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07011. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

---

**Balanced Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 105.939.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 24. Oktober 2007*

1. Die Generalversammlung hat den Rücktritt der nachfolgenden Verwaltungsratsmitglieder der Sicav mit Wirkung zum heutigen Tage (Tag der ordentlichen Gesellschafterversammlung) angenommen.

- Roman Weißkopf, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Günter Pfarrer, Mitglied des Verwaltungsrates
- Gudrun Hofer, Mitglied des Verwaltungsrates

2. Die Generalversammlung hat beschlossen nachfolgende Personen in den Verwaltungsrat der Sicav bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 zu berufen:

- Udo Göbel, mit geschäftlichem Sitz bei der WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- Ferdinand Wollscheid, mit geschäftlichem Sitz bei der WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- Martin Tillert, mit geschäftlichem Wohnsitz bei der WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED, Niederlassung Düsseldorf, Friedrichstrasse 62-80, D-40217 Düsseldorf;
- Jan Lübke, mit geschäftlichem Wohnsitz bei der WestLB AG, Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf;
- René Müller, mit geschäftlichem Wohnsitz bei der WestLB AG, Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf

3. Die Generalversammlung bestellte PricewaterhouseCoopers Sàrl mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2008.

Luxembourg, den 24. Oktober 2007.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2007144701/2501/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01757. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

**Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.264.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 novembre 2007 à 11.15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Cédric Raths, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Stéphane Hepineuze, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

*UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l.*

*AMICORP LUXEMBOURG S.A.*

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2007144729/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00849. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070168343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.